

Paix et sécurité mondiales

C'est pourquoi il est très important que nous acceptions unanimement d'inviter les membres de ces diverses organismes, dont certains ont déjà été mentionnés par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour). Il y en a que j'ajouterais à cette liste, par exemple l'Association canadienne pour les Nations Unies. Si je ne m'abuse, il ne l'a pas mentionnée. Cette organisation, qui a succédé à l'ancienne Société des Nations, est constituée de personnes qui ont probablement travaillé plus pour la paix mondiale que tout autre organisme dans l'histoire du Canada. J'ajouterais également la Légion royale canadienne pour des raisons quelque peu différentes. Ses membres se sont sacrifiés en période de crise pour garantir la paix mondiale. Ce faisant, ils ont donné plus d'eux-mêmes que n'importe lequel d'entre nous ne pourra jamais donner.

C'est pourquoi il importe que les organisations comme celles que j'ai mentionnées et qu'a citées le député d'Edmonton-Strathcona, soient invitées par une résolution unanime de la Chambre à nous soumettre chacune un nom. Je pense que nous en avons, jusqu'à présent, cité 23. Je ne prétends pas que la liste soit complète. Nous proposons, et c'est essentiel au principe du projet de loi, que ces 23 organisations et d'autres peut-être soient invitées à recommander au gouvernement le nom d'une personne qui pourrait consulter le chef de l'opposition (M. Mulroney) et celui du Nouveau parti démocratique. Sur cette liste de 23 ou 25 personnes, on choisirait 15 membres du conseil d'administration. Par conséquent, nous aurions...

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je pense que le député était présent lorsque la présidence a fait remarquer qu'il convenait de se limiter au principe du projet de loi. Le député parle de certains articles particuliers du bill, chose qui se fait à l'étape de l'étude au comité. Pour l'instant, nous devons nous limiter au principe du projet de loi.

● (1240)

M. Clark (Brandon-Souris): Je vous remercie, monsieur le Président. J'ai la très nette impression que, d'après le principe de ce projet de loi, nous souhaitons créer un institut qui œuvrera pour la paix mondiale, et que nous voulons que cet institut reflète le point de vue des Canadiens et se penche sur leurs préoccupations. C'est ce qui explique mes propos de tout à l'heure. Je suis persuadé que mes observations ainsi que celles du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) se rapportent au principe même du projet de loi.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député en est persuadé, il y a donc quelque chose dans le Règlement qu'il ne comprend pas. Le député cherche simplement à prouver que ses paroles sont pertinentes, alors que la présidence a déclaré qu'elles ne l'étaient pas. Je tiens à ce que ce soit compris.

M. Clark (Brandon-Souris): Je vous remercie, monsieur le Président. Je termine mon intervention en disant donc, comme tout à l'heure, que la recherche de la paix n'a jamais revêtu de caractère sectaire, et qu'il continuera d'en être ainsi. Je crois également que cette recherche de la paix découle des préoccupations de la population. Les parlementaires s'emploient en réalité à dissiper ces préoccupations dont les Canadiens ont fait part au gouvernement à diverses reprises.

Je souscris au principe du projet de loi dont nous sommes saisis. Je souscris à l'idée de créer un institut canadien de la

paix. J'espère qu'on en profitera pour faire bénéficier l'organisme qui sera mis sur pied des connaissances des grands spécialistes que nous avons au Canada. Dans les milieux universitaires, par exemple, on retrouve bien des gens qui, de par la discipline qu'ils enseignent, pourraient se révéler très utiles dans ce domaine de recherche.

Je souhaite que le gouvernement vienne en aide à des organismes comme le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, et le Conseil des arts du Canada. Je souhaite également qu'il envisage de solliciter la collaboration des membres de la profession médicale au Canada, des membres de l'Association des psychiatres du Canada, et autres dans le domaine. Mais le plus important, monsieur le Président, c'est que nous nous employions de façon convaincante et sincère à dissiper les craintes des Canadiens.

En conclusion, monsieur le Président, je vais donc me répéter. Afin de rassurer les Canadiens sur la sincérité de nos intentions concernant l'utilité de cet institut, établissons ce dernier de telle sorte que tous nos concitoyens aient confiance en lui. Je crois avoir signalé de quelle manière nous devrions nous y prendre.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il des questions suite au discours du député?

M. Kilgour: Monsieur le Président, je vais poser une question, mais mon intervention a plutôt la nature d'un rappel au Règlement. D'après le député de Brandon-Souris (M. Clark), j'aurais oublié de mentionner la Légion royale canadienne et l'Association canadienne des Nations Unies. Ce serait un grave oubli, en l'occurrence. En effet, ces deux organismes devraient figurer en tête de liste. Je n'ai peut-être pas besoin d'interroger le député. Je m'en tiendrai donc à ces quelques mots seulement.

Le président suppléant (M. Guilbault): D'autres questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je vais tout d'abord situer mes propos sur le projet de loi dans le contexte des principes que le chef de l'opposition officielle a énoncés à la Chambre le 9 février. Il importe d'invoquer brièvement les principes qui inspirent notre parti et qui influenceront directement sur le fonctionnement de cet institut.

S'étant demandé comment aboutir à une politique qui restreigne le recours aux armes nucléaires en Europe et ailleurs, le chef de l'opposition officielle a énoncé les trois principes essentiels qui devraient orienter la formulation de cette politique. Il a d'abord dit que la politique extérieure du Canada doit toujours faire l'objet d'un consensus entre les deux principaux partis. Je ferai plus tard le parallèle avec ce projet de loi. Le deuxième principe posé par le chef de l'opposition officielle veut que la solidarité au sein de l'OTAN constitue la pierre angulaire de notre sécurité. Troisièmement, il a déclaré que seul le renforcement de la dissuasion non nucléaire pourrait réduire la dépendance actuelle envers les armements nucléaires. Ces trois grands principes devront nous guider lorsque nous ferons des démarches pour mettre sur pied cet institut de la paix et lorsque nous déciderons quel rôle il sera appelé à jouer.